



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
8 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2014**

2-5 septembre 2014, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programme de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme pour la République du Paraguay**

Assistance proposée par le FNUAP à titre indicateur : 8,7 millions de dollars : 4,1 millions de dollars à prélever sur le budget ordinaire et 4,6 millions de dollars à financer au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources générales

Période du programme : 5 ans (2015-2019)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie sur la base de la décision 2013/31 : Jaune

**Assistance proposée à titre indicatif (en millions de dollars) :**

| <i>Domaines de résultats<br/>du plan stratégique</i> |  | <i>Ressources<br/>générales</i> | <i>Autres<br/>ressources</i> | <b>Total</b> |
|--|--|---------------------------------|------------------------------|--------------|
| Résultat 1   | Santé sexuelle et procréative                  | 1,5                             | 4,1                          | <b>5,6</b>   |
| Résultat 2   | Adolescents et jeunes                          | 0,8                             | 0,2                          | <b>1,0</b>   |
| Résultat 3   | Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 0,7                             | 0,1                          | <b>0,8</b>   |
| Résultat 4   | Dynamique des populations                      | 0,7                             | 0,2                          | <b>0,9</b>   |
|  | Coordination du programme et assistance        | 0,4                             | –                            | <b>0,4</b>   |
|  | <b>Total</b>                                   | <b>4,1</b>                      | <b>4,6</b>                   | <b>8,7</b>   |



## I. Analyse de la situation

1. Le Paraguay est un pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, dont 23,8 % de la population vivent dans la pauvreté et 10,1 % dans l'extrême pauvreté. Cette situation affecte en particulier la population des zones rurales dont 57,4 % vivent dans la pauvreté et 17,6 % dans l'extrême pauvreté (source : Enquête permanente auprès des ménages de 2013, Direction générale des statistiques, des enquêtes et des recensements). Ces dernières années, la croissance économique a été de près de 5 % par an, mais l'inégalité des revenus entre les plus pauvres et les plus riches a augmenté, les populations autochtones et rurales, les adolescents, les jeunes et les femmes en bénéficiant moins que les autres.

2. En 2012, la population était estimée à 6,6 millions, dont environ 59 % vivant dans les zones urbaines. La population rurale connaît des difficultés liées au processus d'urbanisation rapide. La population autochtone est estimée à 113 000 personnes qui appartiennent à 19 groupes ethniques représentant une vaste diversité culturelle.

3. Environ 60 % de la population sont âgés de moins de 30 ans et 29 % sont âgés entre 15 et 29 ans. Cette pyramide des âges offre au pays la possibilité de bénéficier d'un « dividende démographique » et de réduire la pauvreté et les inégalités à l'avenir.

4. L'indice synthétique de fécondité est passé de 4,3 enfants par femme en 1998 à 2,5 enfants par femme en 2008. Toutefois, les taux de fécondité varient considérablement entre les régions et les niveaux de revenu et entre la population en général et les groupes marginalisés et victimes d'exclusion. Le taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception chez les femmes en âge de procréer qui étaient mariées ou vivaient dans une union était de 70,7 % (Enquête nationale sur la démographie et la santé, 2008). Les besoins de planification de la famille non satisfaits par femme en âge de procréer ont diminué de 26,1 % en 1998 à 12,9 % en 2008.

5. Le taux de natalité parmi les adolescentes (pour les femmes âgées de 15 à 19 ans) a régressé de 66 naissances pour 1 000 femmes en 2005 à 63 naissances 1 000 femmes en 2008. Toutefois, les accouchements parmi les adolescentes représentent 20 % de tous les accouchements. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement, la nécessité d'améliorer la disponibilité des services de santé procréative adaptés aux besoins des jeunes et de fournir une éducation à la sexualité complète continue de se faire sentir.

6. Le taux de mortalité maternelle a diminué, passant de 127 décès maternels par 100 000 naissances vivantes en 2007 à 89 % par 100 000 naissances vivantes en 2011 (Ministère de la santé, 2012). Les principales causes de mortalité maternelle sont les complications des avortements provoqués et dangereux, la toxémie, l'hémorragie et la septicémie. Le Paraguay a peu de chances d'atteindre le cinquième des objectifs de développement pour le Millénaire.

7. Le Plan national de lutte contre le VIH de 2014-2018 accorde une attention particulière aux adolescents et aux jeunes. Au total, 7 personnes sur 100 qui ont de nouveaux cas d'infection au VIH sont des adolescents; les rapports sexuels représentent la principale voie de transmission (98,1 %, Ministère de la santé, 2012).

8. Les inégalités entre les sexes persistent. Plus de 60 % des femmes déclarent avoir été victimes de violence sexuelle; près de 20 % de cas sont enregistrés parmi les femmes âgées de moins de 15 ans. Il faudrait déployer plus d'efforts pour enregistrer ces cas par l'intermédiaire des institutions publiques, conformément aux recommandations formulées par les organismes internationaux des droits de l'homme.

9. On dispose d'une quantité limitée de données récentes ventilées sur les adolescents, les jeunes et les groupes de population victimes d'exclusion, la violence sexiste ainsi que le comportement sexuel et les sujets connexes. De telles données sont indispensables pour obtenir des éléments factuels nécessaires à des politiques sociales de lutte contre les inégalités sociales et les disparités infranationales.

## **II. Coopération passée et enseignements tirés**

10. Le précédent programme de pays (sixième cycle, 2007-2011) a été prorogé de trois ans, jusqu'en 2014. Le programme visait à : a) accroître l'accès aux services d'hygiène sexuelle et de santé procréative et à un système éducatif respectueux de la dimension culturelle et sexospécifique; b) renforcer la capacité des femmes, des jeunes et des populations victimes d'exclusion à exiger des services de santé et une éducation de qualité; c) renforcer l'utilisation de données sociodémographiques ventilées de qualité aux niveaux national, infranational et local; d) intégrer les liens entre population et développement dans les politiques, stratégies et plans nationaux et infranationaux; et e) promouvoir la démarginalisation et l'autonomisation des femmes et garantir l'équité entre les sexes dans les politiques publiques.

11. L'évaluation finale du programme effectuée par le FNUAP et le Gouvernement en 2013 a tiré des leçons et formulé des recommandations importantes. Une de ces leçons concernait les activités aux niveaux national et infranational, ainsi qu'avec les organisations locales, visant à promouvoir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population – notamment la réalisation de l'accès universel à la santé et aux droits liés à la sexualité et à la procréation, y compris les produits de santé procréative, et l'amélioration de la santé maternelle. Les recommandations étaient notamment les suivantes : a) continuer de renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; b) renforcer la capacité nationale en matière de sécurité des produits de santé procréative en appuyant l'approvisionnement en contraceptifs; c) consolider les moyens d'action de la société civile et renforcer sa capacité en favorisant les droits en matière de procréation, la non-discrimination, la prévention de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence sexuelle; et d) continuer de concentrer l'attention sur la dynamique des populations et la production et la diffusion de données ventilées de qualité.

## **III. Programme proposé**

12. Le programme proposé est aligné sur les priorités nationales, notamment celles du Plan national de développement social 2010-2020, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2015-2019; le Programme d'action

de la Conférence internationale sur la population et le développement; et le Plan stratégique du FNUAP, 2014-2017. Le programme a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, les organisations de la société civile et les institutions du système des Nations Unies; les recommandations de l'évaluation du précédent programme de pays ont été examinées.

13. Les stratégies proposées mettront l'accent sur le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile, aux niveaux national et infranational, contribuant à réaliser l'accès universel aux services de santé et aux droits liés à la sexualité et à la procréation et à améliorer la santé maternelle en mettant l'accent sur les populations les plus marginalisées et les principales victimes de l'exclusion, notamment les populations rurales et autochtones, les adolescents et les femmes.

14. Ces initiatives seront complétées par la production de connaissances, qui constitueront la base des politiques fondées sur des données factuelles, des activités de sensibilisation et de conseil sur les questions prioritaires en recourant à des initiatives de communication stratégique. Ces stratégies tiendront compte de la diversité sexospécifique et socioculturelle, se fondant sur une approche axée sur les droits de l'homme.

*Résultat 1 : santé sexuelle et procréative*

15. Deux produits liés au résultat 1 du plan stratégique contribuent au résultat du PNUAD en matière d'accès universel à des soins de santé intégrés répondant à la diversité et aux besoins spécifiques de la population.

*16. Produit 1 : capacité renforcée des institutions publiques et des organisations de la société civile à améliorer l'accès et la demande de services adaptés aux jeunes, de services de planification de la famille, de prévention du VIH avec des approches tenant compte des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles*

17. Le FNUAP obtiendra ce produit par : a) le renforcement des capacités en vue d'augmenter l'accès aux services de santé sexuelle et procréative de qualité, aux soins et produits obstétriques d'urgence; b) l'assistance technique, la sensibilisation et les conseils de politique en vue renforcer l'accès, la demande et l'utilisation des services de planification de la famille, des services de santé répondant aux besoins des adolescents, en particulier les populations marginalisées et victimes d'exclusion; et c) la sensibilisation et les conseils de politique en vue d'améliorer les liens entre la santé sexuelle et reproductive, la violence sexiste, la planification de la famille et la prévention du VIH.

*18. Produit 2 : capacité renforcée des institutions publiques et des organisations de la société civile, dans certaines régions sanitaires, à mettre en œuvre et suivre les politiques, normes et protocoles sur la santé maternelle, la planification de la famille et la prévention du VIH, notamment dans des situations d'urgence humanitaire*

19. Le FNUAP obtiendra ce produit par : a) la sensibilisation, l'assistance technique et l'échange des connaissances en vue de renforcer les systèmes de surveillance de la santé maternelle et d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des politiques, normes et protocoles, en particulier ceux qui ont trait à la santé sexuelle et procréative, notamment les soins obstétriques d'urgence; et b) l'assistance

technique pour la mise en œuvre du Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive en situation de crise, en particulier au début d'une crise.

*Résultat 2 : adolescents et jeunes*

20. Les deux produits liés au résultat 2 du plan stratégique contribuent au résultat du PNUAD en matière de promotion de l'accès universel et d'éducation de qualité à tous les niveaux.

*21. Produit 1 : capacité accrue des institutions publiques à concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes publics pour les adolescents et les jeunes, notamment l'éducation complète à la sexualité, par des approches tenant compte de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles*

22. Le FNUAP obtiendra ce produit par : a) des orientations stratégiques, l'assistance technique, en partie en favorisant la coopération Sud-Sud en vue de l'inclusion des matériels didactiques complets sur la sexualité dans les établissements techniques de santé; et b) l'assistance technique en vue d'analyser et de suivre la mise en œuvre des politiques publiques visant à défendre les droits des adolescents et des jeunes, notamment leurs droits liés à la sexualité et à la procréation.

*23. Produit 2 : engagement renforcé des organisations de la société civile en faveur de la promotion des droits des adolescents et des jeunes, mettant l'accent sur les droits liés à la sexualité et à la procréation, en particulier ceux des groupes marginalisés et victimes d'exclusion*

24. Le FNUAP obtiendra ce produit par : a) la sensibilisation, les conseils de politique et la communication stratégique, en vue de renforcer la participation des adolescents et des jeunes à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques; et b) l'assistance technique, en vue de renforcer les organisations locales et la capacité des réseaux à promouvoir et défendre les droits des adolescents et des jeunes en matière de santé et de procréation.

*Résultat 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes*

25. Le produit lié au résultat 3 du plan stratégique contribuera au résultat visé par le PNUAD en matière de protection et de promotion des droits de toutes les personnes, en mettant l'accent sur celles qui sont victimes d'exclusion ou sont marginalisées.

*26. Produit 1 : capacité améliorée des institutions publiques et des organisations de la société civile d'apporter une réponse coordonnée pour prévenir et combattre la violence sexiste, mettant l'accent sur la violence sexuelle, en favorisant la non-discrimination, notamment dans des situations de crise humanitaire*

27. Le FNUAP réalisera ce produit par : a) l'assistance technique à certaines institutions pour leur permettre de mettre en œuvre le protocole de soin global aux victimes de violence sexiste, en mettant l'accent sur la violence sexuelle, en particulier dans des situations de crise humanitaire; b) l'assistance technique pour le renforcement de la capacité des organisations de la société civile à militer en faveur d'une réponse coordonnée à la violence sexiste, en mettant l'accent sur la violence sexuelle; et c) la sensibilisation et le dialogue de politique en vue de prévenir et

combattre la discrimination liée à l'orientation sexuelle et la violence sexiste, en particulier parmi les populations les plus défavorisées.

*Résultat 4 : dynamique des populations*

28. Le produit lié au résultat 4 du plan stratégique contribuera au résultat visé par le PNUAD en matière d'amélioration de l'investissement social.

29. *Produit 1 : capacité renforcée des institutions publiques et des organisations de la société civile à assurer la disponibilité des données sur les questions sociodémographiques, la violence sexiste, les droits liés à la sexualité et la procréation, la mortalité maternelle, les adolescents et les jeunes en vue de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des observations factuelles*

30. Le FNUAP obtiendra ce produit grâce à : a) des initiatives de gestion des connaissances systématiques et bien structurées, comme la réalisation d'études de recherche, des enquêtes et la systématisation des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, en particulier ceux qui sont liés à la grossesse des adolescentes (âgées de moins de 15 ans), la violence sexuelle et la mortalité maternelle; b) l'assistance technique, notamment la facilitation de la collaboration Sud-Sud, aux institutions publiques et aux organisations de la société civile en vue de produire des données ventilées de qualité et autres données factuelles sur la dynamique des populations, la violence sexiste, notamment la violence sexuelle, la santé procréative, la santé maternelle et les adolescents et les jeunes; et c) la sensibilisation et les conseils de politique pour l'utilisation des données dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

31. Le FNUAP et le Ministère des affaires étrangères coordonneront la mise en œuvre globale du programme de pays. La modalité d'exécution préférée sera l'exécution nationale, appuyée par des partenaires d'exécution soigneusement sélectionnés en fonction de leur aptitude à exécuter des programmes de qualité aux niveaux national et infranational. Le FNUAP surveillera constamment les résultats de ses partenaires et procédera éventuellement à des ajustements.

32. Une approche en matière de gestion axée sur les résultats s'appliquera à la planification, au suivi et à l'évaluation du programme de pays. Le FNUAP s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les systèmes nationaux de suivi et les initiatives des organisations de la société civile. Le FNUAP et d'autres organisations du système des Nations Unies élaboreront, le cas échéant, des programmes conjoints.

33. Le bureau de pays est doté d'un personnel financé au titre du budget institutionnel du FNUAP, remplissant des fonctions de gestion et de programme. Pour renforcer la mise en œuvre du programme, le FNUAP affectera des ressources du programme pour garantir la capacité voulue en personnel afin de fournir l'expertise technique et programmatique, ainsi que l'appui correspondant à l'application du programme.

34. Le FNUAP privilégiera le renforcement des capacités par des experts nationaux et internationaux, notamment l'appui technique, opérationnel et

programmatique organisé par le siège du FNUAP et le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

35. Le FNUAP élaborera une stratégie de mobilisation des ressources pour inciter les institutions publiques à contribuer et à mobiliser les ressources. La stratégie comportera plusieurs modalités pour les contributions et les partenariats, faisant intervenir des donateurs internationaux et le secteur privé. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer les activités, en particulier les mesures visant à sauver des vies, pour mieux répondre à des situations de crise humanitaire.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Paraguay, 2015-2019

**Priorité nationale** : Réaliser des progrès sensibles en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des revenus et des conditions de travail, ainsi qu'en matière de réalisation des droits liés à l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, avec l'appui d'un système d'imposition et d'un budget équitables, en favorisant les droits de l'homme et l'équité (Plan national de développement social 2010-2020)

**Résultat visé par le PNUAD** : À la fin de 2019, les organisations du système des Nations Unies auront contribué à la réalisation de l'accès universel aux services intégrés de santé de qualité répondant à la diversité et aux besoins spécifiques de la population.

| Résultat du plan stratégique du FNUAP  | Produits du programme de pays   | Indicateurs de la réalisation des produits, niveaux de référence et cibles   | Partenaires  | Montants indicatifs des ressources  |
|--|---|--|--|---|
| <b>Résultat 1 : santé sexuelle et procréative</b><br>(Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréative, notamment dans les domaines de la planification de la famille, de la santé maternelle et de la prévention du VIH, tenant compte de la problématique hommes-femmes et répondant aux normes en matière de droits de l'homme en ce qui concerne la qualité des soins et l'égalité d'accès)<br><br><i>Indicateur de résultat :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de protocoles et de normes de santé sexuelle et procréative qui répondent aux normes de droits de l'homme, notamment le droit de ne pas être victime de discrimination, de coercition et de violence, mis en œuvre.</li> </ul> | <i>Produit 1</i> : Capacité renforcée des institutions publiques et des organisations de la société civile à améliorer l'accès et la demande de services répondant aux besoins des jeunes, aux services de planification de la famille et de prévention du VIH, fondés sur des approches tenant compte de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de services de santé dans certaines régions sanitaires qui ont des prestataires de soins de santé formés pour mettre en œuvre des normes actualisées sur la planification de la famille et le VIH.<br/>Niveau de référence : 0 %; cible : 50 %</li> <li>Nombre de régions sanitaires appuyées par le FNUAP, offrant des services de santé répondant aux besoins des adolescents<br/>Niveau de référence : 1; cible : 6</li> <li>Nombre d'organisations de la société civile appuyées par le FNUAP qui défendent le droit des jeunes d'exiger des services de santé de qualité<br/>Niveau de référence : 2; cible : 8</li> </ul> | Ministère de la santé;<br>Ministère des finances;<br>Comité de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; système national de soins de santé; régions sanitaires; organisations de la société civile; organisations locales; parlementaires; médias, institutions universitaires; donateurs; organisations partenaires du système des Nations Unies | 4,2 millions de dollars<br>(0,9 million de dollars à prélever sur les ressources générales et 3,3 millions de dollars à financer sur d'autres ressources) |
|  | <i>Produit 2</i> : Capacité renforcée des institutions de santé régionales et des organisations de la société civile à mettre en œuvre et suivre les politiques, normes et protocoles de santé maternelle, de planification de la famille et de prévention du VIH, notamment des situations de crise humanitaire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de services de santé dans certaines régions sanitaires qui appliquent convenablement les normes et les protocoles de santé maternelle<br/>Niveau de référence : 10 %; cible : 50 %</li> <li>Nombre d'institutions nationales formées à la mise en œuvre du Dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive dans des situations de crise<br/>Niveau de référence : 0; cible : 5</li> </ul>   |  | 1,4 million de dollars<br>(0,6 million de dollars à prélever sur les ressources générales et 0,8 million de dollars à financer sur d'autres ressources)   |



| Résultat du plan stratégique du FNUAP  | Produits du programme de pays  | Indicateurs de la réalisation des produits, niveaux de référence et cibles  | Partenaires  | Montants indicatifs des ressources   |
|--|--|---|--|--|
| Niveau de référence : 10;<br>cible : 13  |  |   |  |  |
| <b>Priorité nationale</b> : Réaliser des progrès sensibles en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des revenus et des conditions de travail, ainsi qu'en matière de réalisation des droits liés à l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement, avec l'appui d'un système d'imposition et d'un budget équitables, en favorisant les droits de l'homme et l'équité (Plan national de développement social 2010-2020) |  |   |  |  |
| <b>Résultat visé par le PNUAD</b> : Vers la fin de 2019, les organisations du système des Nations Unies auront contribué à faire progresser l'accès universel et l'achèvement de l'éducation de qualité à tous les niveaux   |  |   |  |  |
| <b>Résultat 2 : adolescents et jeunes</b>  | <i>Produit 1</i> : Capacité accrue des institutions publiques à concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes publics, pour les adolescents et les jeunes, consacrés aux droits liés à la sexualité et à la procréation, y compris une éducation complète à la sexualité, fondée sur des approches tenant compte de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de programmes publics pour les adolescents et les jeunes appuyés par le FNUAP avec la participation des organisations de la société civile</li> </ul> Niveau de référence : 2; cible : 5                                       | Secrétariat national de la jeunesse; Secrétariat national de la jeunesse et des adolescents; ministère de l'Éducation; Ministère de la santé; parlementaires; médias; ONG; institutions universitaires | 0,6 million de dollars (0,5 million de dollars à prélever sur les ressources générales et 0,1 million de dollars à financer sur d'autres ressources) |
| <i>Indicateur de résultat</i> :  |  |   |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de politiques et de mécanismes de mise en œuvre pour les progrès des droits et l'exercice de la citoyenneté des adolescents et des jeunes.</li> </ul> Niveau de référence : 3;<br>cible : 6  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'écoles techniques de santé qui offrent des services complets d'éducation à la sexualité aux adolescents et aux jeunes</li> </ul> Niveau de référence : 3; cible : 12  |  |  |
|  | <i>Produit 2</i> : Engagement renforcé des organisations de la société civile en faveur de la promotion des droits des adolescents et des jeunes, en mettant l'accent sur les droits liés à la sexualité et à la procréation, en particulier pour les groupes marginalisés et victimes d'exclusion   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réseaux des jeunes, appuyés par le FNUAP, qui favorisent activement et suivent les politiques et les programmes défendant les droits des adolescents et des jeunes</li> </ul> Niveau de référence : 0; cible : 3                             |  | 0,4 million de dollars (0,3 million de dollars à prélever sur les ressources générales et 0,1 million de dollars à financer sur d'autres ressources) |
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations de la société civile, appuyées par le FNUAP, qui prônent la santé et les droits des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation et la non-discrimination</li> </ul> Niveau de référence : 5; cible : 10 |  |  |
| <b>Priorité nationale</b> : Renforcer la capacité de l'État à garantir les droits de toutes les personnes et la capacité de la société à les exercer pleinement  |  |   |  |  |
| <b>Résultat visé par le PNUAD</b> : Vers la fin de 2019, les organisations du système des Nations Unies auront contribué à faire progresser la protection et la promotion des droits de toutes les personnes, en particulier celles qui sont victimes d'exclusion ou sont marginalisées.   |  |   |  |  |
| <b>Résultat 3 : égalité des sexes et droits liés à la procréation</b>  | <i>Produit 1</i> : Capacité améliorée des institutions publiques et des organisations de la société civile   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services de santé dans certaines régions sanitaires qui mettent en œuvre le protocole de soins complets pour les victimes</li> </ul>   | Ministères de la femme, de la santé, de l'éducation; système judiciaire; Parlement; corps  | 0,8 million de dollars (0,7 million de dollars à prélever sur les  |

| Résultat du plan stratégique du FNUAP  | Produits du programme de pays  | Indicateurs de la réalisation des produits, niveaux de référence et cibles   | Partenaires  | Montants indicatifs des ressources  |
|--|--|--|--|---|
| <p><b>Indicateur de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et mécanismes de mise en œuvre pour prévenir et combattre la violence sexiste, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et la non-discrimination, notamment dans des situations de crise humanitaire</li> </ul> <p>Niveau de référence : 3; cible : 6</p>   | <p>à réagir de manière coordonnée en vue de prévenir et combattre la violence sexiste, en mettant l'accent sur la violence sexuelle et en favorisant la non-discrimination, notamment dans des situations de crise humanitaire</p>   | <p>de violence sexiste en mettant l'accent sur la violence sexuelle</p> <p>Niveau de référence : 0; cible : 18</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations de la société civile appuyées par le FNUAP plaidant en faveur d'une réponse coordonnée à la violence sexiste, mettant l'accent sur la violence sexuelle et la non-discrimination</li> </ul> <p>Niveau de référence : 4; cible : 7</p>   | <p>habillé; organisations de la société civile; institutions universitaires; organisations du système des Nations Unies</p>  | <p>ressources générales et 0,1 million de dollars à financer sur d'autres ressources)</p>   |
| <p><b>Priorité nationale :</b> Politiques visant à mettre fin à la pauvreté. Loi sur la sécurité alimentaire (projet en cours d'examen par le Parlement). Loi sur l'assurance nutritionnelle du nourrisson. Prescription constitutionnelle de 20 % du budget national consacré à l'éducation.</p> <p><b>Résultat visé par le PNUAD :</b> Vers la fin de 2019, les organisations du système des Nations Unies auront contribué à améliorer l'investissement social en appuyant des mécanismes permettant un recouvrement plus équitable de l'impôt.</p> |  |  |  |   |
| <p><b>Résultat 4 : Dynamique des populations</b></p> <p><b>Indicateur de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études, d'activités de recherche et d'analyses fournissant des preuves et des arguments pour tirer parti du dividende démographique, lié aux droits en matière de sexualité et de procréation et le VIH, et ses articulations en vue de prôner l'augmentation de l'investissement dans l'adolescence et la jeunesse</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0; cible : 4</p>                                   | <p><b>Produit 1 :</b> Capacité renforcée des institutions publiques et des organisations de la société civile à assurer la disponibilité des données sociodémographiques sur la violence sexiste, les droits liés à la sexualité et à la procréation et sur les adolescents et les jeunes pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes reposant sur des observations factuelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études de recherche et d'enquêtes consacrées aux questions sociodémographiques, à la grossesse des adolescentes, à la mortalité maternelle et infantile, à la violence sexiste et aux droits des adolescents et des jeunes liés à la sexualité et à la procréation</li> </ul> <p>Niveau de référence : 2; cible : 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions utilisant les données et les observations factuelles, obtenues avec l'aide du FNUAP, pour l'élaboration des politiques et des programmes</li> </ul> <p>Niveau de référence : 0; cible : 8</p> | <p>Secrétariat de la planification technique; Bureau de statistique; associations des études et de la recherche sur la population; institutions universitaires, Ministères de la santé et de l'éducation; organisations de la société civile</p> | <p>0,9 million de dollars (0,7 million de dollars à prélever sur les ressources générales et 0,2 million de dollars à financer sur d'autres ressources)</p> <p>-----</p> <p>Coordination du programme et assistance :</p> <p>0,4 million de dollars à prélever sur les ressources générales</p> |